

Eure-et-Loir
Commune d'ARCISSES

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2022

Date de transmission de la convocation 19 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six du mois de janvier, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Mem bres présen ts	Membres absents excusés	Membres absents	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X			
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjoint	X			
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X			
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X			
ENEALT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X			
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X			
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X			
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X			
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X			
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal		X		S. COURPOTIN
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X			
DENORMANDIE	Conseillère Municipale		X		W. BOTINEAU
DEHARBE James	Conseiller Municipal	X			
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X			
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X			
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X			
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X			
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X			
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X			
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale		X		
HAYE GANET	Conseillère Municipale		X		S. COURPOTIN
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X			

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Valérie TRIVERO a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation par Territoire Energie du bilan énergétique des bâtiments publics
2. Rapport commission des travaux
3. Présentation des devis du programme voirie 2022
4. Demandes de subvention dans le cadre du FDI
5. Demandes de subvention dans le cadre de la DETR/DSIL
6. Engagement dépenses investissement 2022
7. Désignation représentant Sécurité Routière
8. Présentation du rapport d'activités 2020 de la CDC du perche
9. Rapport commission communication
10. Rapport réunion sur PLUi
11. Questions diverses

PRESENTATION PAR TERRITOIRE ENERGIE DU BILAN ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Stéphane COURPOTIN passe la parole aux représentants de Territoire Energie d'Eure et Loir qui présente au Conseil Municipal le bilan énergétique des bâtiments communaux.

Pour financer différentes actions afin améliorer le bilan énergétique des bâtiments publics, le Conseil Municipal décide de solliciter des fonds auprès de Territoire Energie d'Eure et Loir :

- ENSEMBLE DES BATIMENTS PUBLICS
 - DEMANDE SUBVENTION ENERGIE EURE-ET-LOIR POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS – PROJET 1 (Délibération 1-26/01/2022)

Dans le cadre de la réalisation d'un bilan énergétique sur le patrimoine bâti mené par le Pôle Energie-Conseil d'ENERGIE Eure-et-Loir, Stéphane COURPOTIN expose que la commune pourrait s'engager dans une opération d'amélioration de l'efficacité énergétique de différents bâtiments :

- | | |
|---|-----------------------|
| - Cantine, salle des fêtes et WC public de Coudreceau | 2 316,80 € HT |
| - Cantine et salle des fêtes de Brunelles | 5 701,40 € HT |
| - Ecoles (Primaire et Maternelle), salle des fêtes et église de Margon - Halle, cantine, services techniques et Mairie d'Arcisses
Mairie annexe de Coudreceau – Mairie annexe de Brunelles | <u>43 330.70 € HT</u> |

soit un coût total estimatif de 51 348,90 € HT

L'appel à projets 2022 d'ENERGIE Eure-et-Loir a pour objectif d'accompagner financièrement et techniquement, les collectivités adhérentes à la compétence Conseil Energétique dans la réalisation de projets performants et ambitieux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Aussi, est-il proposé de solliciter une aide financière auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre de cet appel à projets 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de rénovation énergétique concernant les bâtiments listés ci-dessus, pour un coût global estimé à 51 348.90 € HT ;
- Décide de candidater auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre d'un Appel à Projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics concernant cette opération ;
- Atteste la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement de service 2022 ;
- Autorise Stéphane COURPOTIN ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- S'engage à réaliser et financer les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de l'attribution de l'aide par ENERGIE Eure-et-Loir.

- ECOLE DE COUDRECEAU
 - DEMANDE SUBVENTION ENERGIE EURE-ET-LOIR POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS – PROJET 2 (Délibération 7-26/01/2022)

Dans le cadre de la réalisation d'un bilan énergétique sur le patrimoine bâti mené par le Pôle Energie-Conseil d'ENERGIE Eure-et-Loir, Stéphane COURPOTIN expose que la commune pourrait

s'engager dans une opération d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'école de Coudreceau :

- Travaux d'isolation	57 681,14 € HT
- Remplacement de 5 fenêtres	2 025,02 € HT
- Etude de faisabilité chaufferie biomasse	<u>13 660,00 € HT</u>

soit un coût total estimatif de 73 366,16 € HT

L'appel à projets 2022 d'ENERGIE Eure-et-Loir a pour objectif d'accompagner financièrement et techniquement, les collectivités adhérentes à la compétence Conseil Energétique dans la réalisation de projets performants et ambitieux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Aussi, est-il proposé de solliciter une aide financière auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre de cet appel à projets 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de rénovation énergétique concernant les bâtiments listés ci-dessus, pour un coût global estimé à 73 366,16 € HT ;
- Décide de candidater auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre d'un Appel à Projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics concernant cette opération ;
- Atteste la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement de service 2022 ;
- Autorise Stéphane COURPOTIN ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- S'engage à réaliser et financer les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de l'attribution de l'aide par ENERGIE Eure-et-Loir.

- MAIRIE ANNEXE DE BRUNELLES

- DEMANDE SUBVENTION ENERGIE EURE-ET-LOIR POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS – PROJET 3 (Délibération 8-26/01/2022)

Dans le cadre de la réalisation d'un bilan énergétique sur le patrimoine bâti mené par le Pôle Energie-Conseil d'ENERGIE Eure-et-Loir, Stéphane COURPOTIN expose que la commune pourrait s'engager dans une opération d'amélioration de l'efficacité énergétique de la Mairie de Brunelles :

- Remplacement des menuiseries	15 460 € HT
- Suivi et coordination du chantier	<u>2 500 € HT</u>

soit un coût total estimatif de 17 690 € HT

L'appel à projets 2022 d'ENERGIE Eure-et-Loir a pour objectif d'accompagner financièrement et techniquement, les collectivités adhérentes à la compétence Conseil Energétique dans la réalisation de projets performants et ambitieux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Aussi, est-il proposé de solliciter une aide financière auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre de cet appel à projets 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de rénovation énergétique concernant les bâtiments listés ci-dessus, pour un coût global estimé à 17 690 € HT ;
- Décide de candidater auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre d'un Appel à Projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics concernant cette opération ;
- Atteste la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement de service 2022 ;
- Autorise Stéphane COURPOTIN ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- S'engage à réaliser et financer les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de l'attribution de l'aide par ENERGIE Eure-et-Loir.

RAPPORT COMMISSION DES TRAVAUX

Francis DE KONINCK fait le rapport des travaux ou études présentés en Commission des Travaux :

1. Les travaux ou études en cours ou engagés sur 2021 :

- Appel d'offres en cours pour l'extension du restaurant scolaire d'Arcisses
- Aire de stockage des services techniques rue de la Marquisière
- Equipement d'un poêle à granulés du logement locatif 8 rue des Tuiliers à Coudreceau
- Etude de faisabilité sur le remplacement du chauffage fuel de la Mairie de Coudreceau
- Peintures extérieures de la Mairie et de la salle des fêtes de Coudreceau
- Peintures intérieures de la salle des fêtes de Coudreceau
- Réfection du château d'eau de Coudreceau
- Mise en place d'une VMC dans l'école primaire de Margon
- Remplacement d'un vitrail sur l'église de Margon
- Reprise des toitures sur la halle et la mairie (travaux pris en charge par garantie décennale)
- Pose de volet à la MAM
- Remise en état logement locatif 5 rue des Tuiliers à Coudreceau

2. Les projets 2022 :

- Accessibilité des églises de Brunelles et Coudreceau
- Escalier, porte et électricité/chauffage à reprendre sur l'église de Coudreceau
- WC public de Coudreceau porte et toiture à remplacer
- Isolation et remplacement de 5 fenêtres à l'école de Coudreceau
- Réfection de l'enduit du préau de l'école de Brunelles
- Remplacement des fenêtres et volets sur la Mairie de Brunelles
- Désamiantage du préau de la cour de l'école de Brunelles
- Installation d'un pare soleil sur l'école maternelle de Margon
- Installation de toilettes publiques sur l'aire de loisirs de la Cloche
- Mise en place d'un store et remplacement d'une porte sur la Mairie d'Arcisses
- Etude diagnostique pour la station d'épuration de Brunelles
- Construction d'un cabinet infirmier

PRESENTATION DES DEVIS DU PROGRAMME VOIRIE 2022

Francis VAUDRON présente les devis des travaux de voirie exposés lors du précédent Conseil Municipal.

DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FDI

DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR/DSIL

- CONSTRUCTION CABINET INFIRMIER - SOLLICITATION DES SUBVENTIONS (Délibération 2-26/01/2022)

Stéphane COURPOTIN présente au Conseil Municipal un projet de construction d'un cabinet infirmier pour accueillir 2 infirmières qui souhaitent s'implanter sur la Commune d'ARCISSES.

Ce bâtiment pourrait être construit sur le délaissé de terrain, appartenant à la Commune, situé avenue de l'Arcisse à Margon et jouxtant la MAM. Il serait ensuite mis à disposition auprès du cabinet infirmier sous forme d'un bail.

Il précise que ce projet pourrait être éligible à différents financements et il propose au Conseil Municipal de solliciter des fonds dans le cadre de la DETR, DSIL, FDI et Région (CRTE).

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le projet à l'unanimité des membres présents et sollicite :

- Une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR ;
- Une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL (CRTE) ;
- Une subvention auprès de la Région dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) ;
- Une subvention auprès du Département au titre du FDI ;
- Valide le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
	<input checked="" type="checkbox"/> HT ou <input type="checkbox"/> TTC		
Travaux de construction ou de réhabilitation	130 000 €	Etat DETR	29 000 €
Honoraires (maîtrise d'œuvre...)	15 000 €	Etat DSIL	29 000 €
		Région CRST	28 000 €
		Département FDI	30 000 €
		Autofinancement	29 000 €
TOTAL	145 000 €	TOTAL	145 000 €

- AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

➤ DEMANDE SUBVENTION FDI POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS (Délibération 3-26/01/2022)

Dans le cadre de la réalisation d'un bilan énergétique sur le patrimoine bâti mené par le Pôle Energie-Conseil d'ENERGIE Eure-et-Loir, Stéphane COURPOTIN expose que la commune pourrait s'engager dans une opération d'amélioration de l'efficacité énergétique de différents bâtiments :

- | | |
|---|-----------------------|
| - Cantine, salle des fêtes et WC public de Coudreceau | 2 316,80 € HT |
| - Cantine et salle des fêtes de Brunelles | 5 701,40 € HT |
| - Ecoles (Primaire et Maternelle), salle des fêtes et église de Margon - Halle, cantine, services techniques et Mairie d'Arcisses
Mairie annexe de Coudreceau – Mairie annexe de Brunelles | <u>40 338,00 € HT</u> |

soit un coût total estimatif de 48 356,20 € HT

Stéphane COURPOTIN propose de présenter le dossier dans le cadre du FDI – Rénovation d'équipements publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de rénovation énergétique concernant les bâtiments listés ci-dessus, pour un coût global estimé à 48 356,20 € HT ;
- Décide de solliciter le Département dans le cadre du FDI concernant cette opération ;
- Autorise Stéphane COURPOTIN ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

➤ DEMANDES FDI 2022- OPERATIONS VOIRIE (Délibération 4-26/01/2022)

Stéphane COURPOTIN présente les différents travaux de voirie à réaliser sur l'année 2022.

Stéphane COURPOTIN explique que ces travaux pourraient être éligibles au Fonds Départemental d'Investissement d'Eure-et-Loir (FDI28) par l'attribution d'une subvention au taux de 30% par le Conseil Départemental.

Pour aider au financement de ces travaux, Stéphane COURPOTIN propose de présenter ces projets dans le cadre du FDI 28.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la réalisation des travaux du programme voirie 2022 sous réserve des financements obtenus ;
- Sollicite une aide auprès du Département au titre du FDI ;
- Approuve le plan de financement comme ci-dessous exposé :

PROJETS VOIRIE	DEPENSES		RECETTES		
	DEVIS OU ESTIMATION TTC	HT	FDI	Montant FDI	Auto financement de la Commune
Réfection allée principale cimetière Brunelles	5 470 €	4 558 €	30%	1 368 €	3 191 €
Assainissement du chemin de Montloin - La Gentillière	5 715 €	4 763 €	30%	1 429 €	3 334 €
Chemin de randonnée Argenterie - Moulin d'Arcisses (2ème partie)	12 549 €	10 458 €	30%	3 137 €	7 320 €
Réfection trottoir 32 avenue de l'Arcisses Margon	6 728 €	5 607 €	30%	1 682 €	3 925 €
Revêtement enduit bicouche chemin du Bas des Bruyères	8 532 €	7 110 €	30%	2 133 €	4 977 €
Renforcement chemin Thinv aux d'en Bas Coudreceau	11 300 €	9 417 €	30%	2 825 €	6 592 €
Nivèlement chemin de randonnée entre Les Bordes et La Vinette	5 529 €	4 608 €	30%	1 382 €	3 225 €
Nivèlement chemin de randonnée n° 11 entre la Ferrière et la Saussaye	7 069 €	5 891 €	30%	1 767 €	4 124 €
Reprofilage et enduit bicouche sur le chemin du Petit Bouchereau à Coudreceau	7 628 €	6 357 €	30%	1 907 €	4 450 €
Rechargement du chemin de randonnée de la Petite Coudraye à la Vinette Coudreceau	14 004 €	11 670 €	30%	3 501 €	8 169 €
Aménagement accès de la passerelle au Moulin Grignon Coudreceau	8 150 €	6 792 €	30%	2 038 €	4 754 €
Renforcement du chemin de la Belle arrivée vers Ozée Coudreceau	15 170 €	12 642 €	30%	3 793 €	8 849 €
Aménagement de l'accès au Lavoir de la Poterie Coudreceau	4 462 €	3 718 €	30%	1 116 €	2 603 €
Réparation et assainissement du chemin des Minières à Margon	5 979 €	4 983 €	30%	1 495 €	3 488 €
Nivèlement du chemin de randonnée entre le Bout du Bois et l'Argenterie Margon	19 901 €	16 584 €	30%	4 975 €	11 609 €
Réfection de la chaussée impasse des Mésanges à Margon	40 601 €	33 834 €	30%	10 150 €	23 684 €
Aménagement d'une aire pour le tri sélectif à la Poterie Coudreceau	9 065 €	7 554 €	30%	2 266 €	5 288 €
Renforcement et busage Eaux Pluviales rue Saint Martin - Tranche 2 Brunelles	40 006 €	33 338 €	30%	10 002 €	23 337 €
Apaisement de la circulation dans le bourg de Brunelles	19 979 €	16 649 €	30%	4 995 €	11 654 €
Aménagement de la rue de la Grande Cour à Brunelles - 2ème tranche	132 654 €	110 545 €	30%	33 164 €	77 382 €

➤ DEMANDES FDI 2022- RENOVATION EQUIPEMENTS PUBLICS ET CADRE DE VIE (Délibération 5-26/01/2022)

Stéphane COURPOTIN présente les différents travaux de bâtiment à réaliser sur l'année 2022.

Stéphane COURPOTIN explique que ces travaux pourraient être éligibles au Fonds Départemental d'Investissement d'Eure-et-Loir (FDI28) par l'attribution d'une subvention au taux

de 30% par le Conseil Départemental.

Pour aider au financement de ces travaux, Stéphane COURPOTIN propose de présenter ces projets dans le cadre du FDI 28.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la réalisation des travaux de rénovation des bâtiments tels que listés ci-dessous sous réserve des financements obtenus ;
- Sollicite une aide auprès du Département au titre du FDI ;
- Approuve le plan de financement comme ci-dessous exposé :

PROJETS VOIRIE	DEPENSES		RECETTES		
	DEVIS OU ESTIMATION TTC	HT	FDI	Montant FDI	Auto financement de la Commune
Réfection des sanitaires publics de Coudreceau	6 114 €	5 095 €	30%	1 529 €	3 567 €
Réfection toiture lavoir Brunelles	10 721 €	8 934 €	30%	2 680 €	6 254 €
Isolation école et remplacement 5 menuiseries Coudreceau	71 647 €	59 706 €	30%	17 912 €	41 794 €
Remplacement menuiseries mairie de Brunelles	21 552 €	17 960 €	30%	5 388 €	12 572 €
Création toilettes publiques aire de loisirs de la Cloche Margon	37 128 €	30 940 €	30%	9 282 €	21 658 €
Columbarium cimetière de Brunelles	4 426 €	3 688 €	30%	1 107 €	2 582 €
Rénovation mairie d'Arcisses	5 134 €	4 278 €	30%	1 284 €	2 995 €

➤ DEMANDES FDI 2022 – ENVIRONNEMENT (Délibération 6-26/01/2022)

Stéphane COURPOTIN rappelle au Conseil Municipal que la station d'épuration de Brunelles est vieillissante et qu'il conviendrait de lancer une étude diagnostic pour préparer l'avenir.

Il présente un devis de BFIE s'élevant à 36 830 € HT pour la réalisation d'une étude diagnostique et d'un schéma directeur du système d'assainissement de Brunelles.

Stéphane COURPOTIN explique que cette étude pourrait être éligible au Fonds Départemental d'Investissement d'Eure-et-Loir (FDI28) par l'attribution d'une subvention au taux de 30% par le Conseil Départemental.

Pour aider au financement de ces travaux, Stéphane COURPOTIN propose de présenter ce projet dans le cadre du FDI 28.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la réalisation de cette étude ;
- Sollicite une aide auprès du Département au titre du FDI d'un montant de 11 049 € ;
- Approuve le plan de financement ci-dessous :

PROJETS VOIRIE	DEPENSES		RECETTES		
	DEVIS OU ESTIMATION TTC	HT	FDI	Montant FDI	Auto financement de la Commune
Etude diagnostique STEP de Brunelles	44 196 €	36 830 €	30%	11 049 €	25 781 €

➤ ETUDE DIAGNOSTIQUE STEP BRUNELLES (Délibération 9-26/01/2022)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que des fonds peuvent être sollicités auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour aider à financer l'étude diagnostique de la STEP de Brunelles.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite une aide auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 50 % de l'étude.

Le plan de financement s'établit comme suit :

PROJETS VOIRIE	DEPENSES		RECETTES	
	DEVIS OU ESTIMATION TTC	HT	Taux	Montant
Etude diagnostique STEP de Brunelles	44 196 €	36 830 €		
Département FDI			30%	11 049 €
Agence de l'Eau Loire Bretagne			50%	18 415 €
Autofinancement			20%	7 366 €
TOTALUX	44 196 €	36 830 €		36 830 €

ENGAGEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT 2022 (délibération 10-26/01/2022)

Stéphane COURPOTIN rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Les dépenses réelles d'investissement pour le budget principal prévues au BP 2021 hors crédits afférents au remboursement de la dette, se sont élevées à 2 430 671 €. La limite maximale de crédits d'investissement utilisables avant le vote du budget 2022 est donc de 615 167,75 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne l'autorisation au Maire d'engager, mandater et liquider :

Imputation	Opération	Objet	Montant TTC
2158	37	Bâche entourage manège	1 938 €
2152	100	Réfection chemin Cour aux Laquais	1 333 €
2158	135	Alimentation électrique borne tactile	264 €
2183	135	Borne tactile affichage mairie	11 674 €
2031	137	Mission MOE rue de la Grande Cour Brunelles	1 800 €
2152	143	Travaux de voirie chemins divers Brunelles	1 070 €

DESIGNATION REPRESENTANT SECURITE ROUTIERE (délibération 11-26/01/2022)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal d'une relance par Mme le Préfet du réseau des « élus sécurité routière » pour améliorer la sécurité de nos routes pour une action au niveau local pour lutter contre les violences sur nos routes.

Il présente le rôle du correspondant sécurité routière :

- Être correspondant privilégié de l'Etat dans les sujets de sécurité routière ;
- Relayer les informations relatives à la sécurité routière ;
- Contribuer à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétence de sa commune ;
- Participer à l'élaboration de la mise en œuvre de la stratégie en matière de sécurité routière.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Didier LETANG pour être représentant « Sécurité routière » de la Commune d'Arcisses.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE LA CDC DU PERCHE (délibération 12-26/01/2022)

Stéphane COURPOTIN rappelle que le rapport d'activités 2020 de la CDC du Perche a été adressé à chaque membre du Conseil Municipal pour qu'il en prenne connaissance.

Stéphane COURPOTIN rappelle les points les plus importants de ce rapport et il demande au Conseil Municipal s'il souhaite faire des observations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport d'activités 2020 de la CDC du Perche.

RAPPORT COMMISSION COMMUNICATION

Thierry CARLIER informe le Conseil Municipal que les articles d'Arcisses Infos sont en cours de rédaction. La distribution est prévue vers le 19 février prochain.

L'Arcisses infos spécial associations est reporté à juin en raison du peu de réponses des 28 associations à la sollicitation de Thierry CARLIER.

Le livret d'accueil pour les nouveaux habitants est en cours de remise à jour.

Thierry CARLIER annonce que des corrections sont à venir pour rectifier le site internet.

Thierry CARLIER signale que la Commune est toujours en attente de réponse pour la subvention concernant l'acquisition de la borne tactile d'information, ce qui retarde la commande du matériel.

RAPPORT REUNION SUR PLUI

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que l'élaboration du SCOT est en cours, c'est un document de planification de l'urbanisme, des mobilités, du commerce et des paysages d'une validité de 20 ans. Le PLUi doit être compatible au SCOT.

Le SCOT se compose de trois documents :

- Le rapport de présentation,
- Le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable)
- Le DOO (Document d'Orientations et d'objectifs)

Il est élaboré à l'échelle de 3 communautés de communes :

- CDC du Perche ;
- CDC des Portes du Perche ;
- CDC des Forêts du Perche.

QUESTIONS DIVERSES

- LOCATION HANGAR COMMUNAL COUDRECEAU

Marie BARBAZ expose au Conseil Municipal que son activité se développe et qu'elle souhaite s'agrandir.

Elle propose au Conseil Municipal de louer la deuxième partie du bâtiment, actuellement occupée par les Services Techniques.

Cette question sera revue lors d'un prochain Conseil Municipal.

- TRAVAUX RUE DE LA MAÇONNERIE

Sylvie CHERON fait part d'une demande des habitants de la rue de la Corniche et de la rue du Belvédère qui souhaitent une réunion d'information concernant l'impact des travaux d'aménagement de la Maçonnerie sur leur quartier.

Une date va être fixée.

- ARRET BUS SCOLAIRE CLOS DE LA PATURE

Nadège LE BAIL demande le déplacement de l'arrêt du bus scolaire du Clos de la Pâturage à La Cour Jouvet.

La question va être posée aux organismes compétents.

- CCAS

William BOTINEAU signale qu'il a reçu plusieurs cartes de remerciements pour les colis de fin d'année.

- ABEILLES NOIRES DU PERCHE

James DEHARBES signale avoir fait sa première formation d'apiculteur pour l'opération « Sauvons les abeilles noires du Perche ».

Le prochain Conseil Municipal est fixé
au 24 février 2022 à 19h30 à la salle des fêtes de Coudreceau.

La séance est levée à 22 h 40

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 26 janvier 2022 :

1. DEMANDE SUBVENTION ENERGIE EURE-ET-LOIR POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS – PROJET 1 (Délibération 1-26/01/2022)
2. DEMANDE SUBVENTION ENERGIE EURE-ET-LOIR POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS – PROJET 2 (Délibération 7-26/01/2022)
3. DEMANDE SUBVENTION ENERGIE EURE-ET-LOIR POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS – PROJET 3 (Délibération 8-26/01/2022)
4. CONSTRUCTION CABINET INFIRMIER - SOLLICITATION DES SUBVENTIONS (Délibération 2-26/01/2022)
5. DEMANDE SUBVENTION FDI POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS (Délibération 3-26/01/2022)
6. DEMANDES FDI 2022- OPERATIONS VOIRIE (Délibération 4-26/01/2022)
7. DEMANDES FDI 2022- RENOVATION EQUIPEMENTS PUBLICS ET CADRE DE VIE (Délibération 5-26/01/2022)
8. DEMANDES FDI 2022 – ENVIRONNEMENT (Délibération 6-26/01/2022)
9. ETUDE DIAGNOSTIQUE STEP BRUNELLES (Délibération 9-26/01/2022)
10. ENGAGEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT 2022 (délibération 10-26/01/2022)
11. DESIGNATION REPRESENTANT SECURITE ROUTIERE (délibération 11-26/01/2022)
12. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE LA CDC DU PERCHE (délibération 12-26/01/2022)

Nom Prénom	Membres présents	Membres absents excusés	Membres absents	Procuration à :	Signature
COURPOTIN Stéphane	X				
TRIVERIO Valérie	X				

BOTINEAU William	X				
VEDIE Edwige	X				
ENEALT Hervé	X				
GAUTHIER Nicole	X				
CARLIER Thierry	X				
RUHLMANN Philippe	X				
VAUDRON Francis	X				
BOBAULT Bruno		X		S. COURPOTIN	
LETANG Didier	X				
DENORMANDIE Christelle		X		W. BOTINEAU	
DEHARBE James	X				
DREUX Hervé	X				
CHERON Sylvie	X				
DE KONINCK Francis	X				
JOLY Jimmy	X				
LE BAIL Nadège	X				
DAVEAU Angélique	X				
HOCHEDÉ Véronique		X			
VAUDRON Aline		X			
HAYE GANET Mégane		X		S. COURPOTIN	
BARBAZ Marie	X				

